



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE DE TERRANJOU

Conseil Municipal du 12 mars 2018

Préambule	2
1. Contexte national : Contexte économique et loi de finances	3
2. Situation de la collectivité	4
3. Le budget de fonctionnement	9
4. Le budget d'investissement	11
5. La capacité d'autofinancement et l'endettement	12
6. Les ratios	15
7. Le budget annexe	15

PREAMBULE

Article L2312-1

- Modifié par [LOI n° 2015-991 du 7 août 2015 - art. 107](#)

Le budget de la commune est proposé par le maire et voté par le conseil municipal.

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article [L. 2121-8](#). Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Ce rapport doit faire l'objet d'une délibération du conseil municipal (Loi NOTRe 2015-991 du 7 août 2015) mais n'a aucun caractère décisionnel. Il permet à l'assemblée de discuter des grandes orientations du budget et d'être informée sur l'évolution de la situation financière de la commune.

I/ CONTEXTE NATIONAL

A/ Contexte économique général

L'évolution du produit intérieur brut au 3^{ème} trimestre 2017 est de + 2,2 % par rapport au 3^{ème} trimestre 2016.

Le taux de chômage est de 9,4 % de la population active au 3^{ème} trimestre 2017.

L'inflation est établie à + 1,2% sur 2017 et la consommation des ménages a connu une légère hausse (+ 0,5 %) au 3^{ème} trimestre 2017.

B/La loi de finances

La loi de finances 2018 s'inscrit dans un objectif de réduction des dépenses publiques.

Plus de 300 grandes collectivités sont invitées à contractualiser avec l'Etat, afin de **réduire leurs dépenses de fonctionnement en limitant la hausse de ces dépenses à 1,20 %**. Les autres collectivités sont incitées à suivre cette limite de + 1,20 % afin de contribuer à l'effort collectif nécessaire au redressement des finances publiques.

Le dégrèvement sur la taxe d'habitation, décidé par l'Etat, ne devrait pas avoir d'incidence sur les finances de la commune à court terme car un dégrèvement serait opéré pour les collectivités territoriales. Ce dernier, calculé sur les taux de 2017 (année de référence), devrait se monter à 30 % du montant de la taxe d'habitation pour les personnes concernées. En 2019, ce taux sera de 65 % et en 2020, il atteindra les 100%. Ainsi, 80 % des foyers, représentant 66 % de la taxation, devraient être impactés. La commune peut s'interroger sur la pérennité de la compensation opérée par l'Etat et craindre à terme de se voir priver de la dynamique financière de cet impôt.

Les valeurs locatives cadastrales (base d'imposition) devraient être revalorisées de 1,24 % en 2018.

La dotation globale de fonctionnement est maintenue en 2018 au niveau de 2017 dans une enveloppe fixe. La dotation de solidarité rurale est revalorisée de + 6,3 % au niveau national.

L'enveloppe de la DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux) est majorée à l'échelle nationale de 1,046 M€ (dont 50 M€ de l'ex réserve parlementaire).

La dotation de soutien à l'investissement local est reconduite et sera pérennisée avec une augmentation de son enveloppe de + 65 millions d'euros, avec 615 M€.

II/ SITUATION DE LA COLLECTIVITE

A/Contexte

Issue de la volonté des élus des communes historiques suivantes : Chavagnes les Eaux, Martigné-Briand et Notre Dame d'Allençon, la commune de Terranjou a été créée au 1^{er} janvier 2017 par arrêté préfectoral n° DCRL/BSFL/2016-138 du 10 novembre 2016.

Au 1^{er} janvier 2018, la population s'élève à 3 995 habitants. La configuration du territoire est particulière par rapport aux communes de la même strate avec 3 communes rurales ayant chacune son historique propre, des infrastructures propres (3 mairies, 3 écoles publiques, 3 services périscolaires cantine-garderie, 3 ateliers techniques, etc.). **Le budget est impacté par ces particularités spécifiques aux communes nouvelles.**

De plus, la création de la commune nouvelle a imposé de nouvelles obligations réglementaires liées à la strate démographique des communes de plus de 3 500 habitants et de nouvelles obligations avec l'harmonisation des tarifs à prestations égales (le même tarif à service égal), l'harmonisation de la fiscalité, l'harmonisation des pratiques entre les communes et les agents.

Ce contexte contraint donc davantage à une élaboration budgétaire stabilisée et optimisée.

Par ailleurs la commune de Terranjou est membre de la communauté de communes Loire Layon Aubance (57 000 habitants), elle-même issue de la fusion des communautés de communes Loire Aubance, Coteaux du Layon et Loire Layon.

Dans ce contexte, des transferts de compétences sont en cours avec la voirie, budgétairement effective au 1^{er} janvier 2019. Le transfert de la compétence des zones artisanales est pour sa part effectif au 1^{er} janvier 2018. La compétence assainissement est actuellement gérée par la commune, via une convention signée avec la CCLLA pour les années 2018 et 2019.

Ces transferts de compétences associés au passage en fiscalité professionnelle unique (fiscalité additionnelle de la communauté de communes des coteaux du Layon jusqu'au 31/12/2016), font l'objet de compensation dans le cadre des attributions de compensation arrêtées par la CLECT de la CCLLA.

Il convient donc de prendre tous ces paramètres en compte, afin d'appréhender la lecture de ce premier rapport d'orientation budgétaire de la commune de Terranjou. En effet, il s'agit du premier rapport considérant d'une part la possibilité pour 2017, année de création de la commune nouvelle, de se soustraire à cette obligation, et d'autre part qu'aucune commune historique n'était soumise à cet exercice au regard d'une population inférieure à 3 500 habitants pour chacune des communes concernées.

B/ La charte constitutive de Terranjou

Le conseil municipal de Terranjou a confirmé l'engagement pris par les communes historiques en validant la charte constitutive de la commune nouvelle lors de sa séance du 4 janvier 2017.

Les trois ambitions suivantes, arrêtées dans la charte constitutive, vont déterminer les priorités reprises dans les budgets de la collectivité pour les années à venir :

1. Ambition 1 : Garantir le maintien des services de proximité de qualité pour tous les habitants du territoire

- Maintien et organisation des mairies (principale et annexes) et des agences postales
- Agir en faveur de l'enfance et de la jeunesse : maintien des écoles et accueils périscolaires dans chaque commune, maintien et développement des structures de garde, réflexion sur la création d'un pôle jeunesse.
- Disposer d'une offre de services médico-sociaux : regroupement des professionnels de santé, maintien des services à domicile pour les personnes âgées, maintien d'un accueil du CCAS dans chaque commune déléguée.
- Conforter l'offre sportive, culturelle et de loisirs existante (équipements sportifs, piscine), lien avec les associations.
- Faciliter les déplacements à l'intérieur et à l'extérieur du territoire

2. Ambition 2 : Renforcer le dynamisme économique, l'attractivité et le rayonnement du territoire de Terranjou

- Faciliter l'accueil et le développement des entreprises (commerces, artisanat)
- Disposer d'un parc de logements de qualité, adapté aux besoins des habitants et des nouveaux arrivants : diversification de l'offre existante (primo-accédants, jeunes ménages), développement de logements sociaux et/ou locatifs
- Préserver et valoriser le cadre de vie : entretenir le patrimoine communal (églises, calvaires, chapelles,,), aménager les entrées de bourgs, promouvoir le développement durable...
- Encourager le développement du tourisme vert : accueil dans les exploitations, renforcement du réseau de sentiers pédestres, ...
- Développer une communication externe commune
- Défendre l'accès au numérique et à la téléphonie

3. Ambition 3 : Conjuguer nos atouts au sein d'une communauté dynamique et solidaire

- Mutualiser nos moyens (financiers, humains, matériels) : s'appuyer sur nos complémentarités, harmoniser la fiscalité, optimiser le fonctionnement des services, valoriser les compétences des agents, mutualiser les achats...
- Définir une nouvelle gouvernance pour un territoire équilibré : conserver l'effectif des conseillers au sein de la commune nouvelle, définir un règlement de fonctionnement, définir ensemble nos priorités d'investissement, répartir l'offre de logement...
- Encourager et soutenir les associations et les animations territoriales : motiver les bénévoles, encourager les rapprochements associatifs, créer un forum des commerçants, artisans et associations...

- Fédérer, renforcer le lien social : mieux communiquer avec la population, favoriser les liens intergénérationnels, créer une manifestation commune, ...
- Défendre nos intérêts communs et être reconnus au sein de la future communauté de communes ainsi qu'auprès des institutions (Département, Région et Etat).

C/ Rappel des grands principes budgétaires

- ✚ **Principe d'annualité** : L'exercice budgétaire coïncide avec l'année civile (1^{er} janvier/31 décembre). Le conseil municipal vote un budget par an mais peut apporter des modifications en cours d'année en votant des décisions modificatives. Le budget doit être exécuté dans l'année mais ce principe est atténué par la « journée complémentaire » (mandatement des dépenses et recettes engagés sur l'année N-1, jusqu'au 31/01/N).
- ✚ **Principe d'universalité** : L'ensemble des recettes est destiné à financer l'ensemble des dépenses. Il existe quelques dérogations à ce principe avec les dons et legs qui ne peuvent être utilisés que pour la finalité prévue à l'acte notarié. Le budget doit également décrire l'intégralité des produits et des charges sans compensation ou contraction entre les dépenses et les recettes.
- ✚ **Principe de l'unité** : Toutes les recettes et toutes les dépenses doivent figurer sur un document unique regroupant toutes les opérations budgétaires et financières de la collectivité. Toutefois, certains services des collectivités sont gérés en budgets annexes. Ils doivent être produits à l'appui du budget principal.
- ✚ **Principe de l'équilibre budgétaire** : Les recettes et les dépenses doivent s'équilibrer exactement et être évalués de façon sincère.
- ✚ **Principe de l'antériorité** : Le budget de l'année doit être voté avant le 1^{er} janvier mais le législateur a fixé la date limite de vote du budget au 15 avril.

D/ Le compte administratif 2017

Pour rappel, le budget 2017 de la commune de Terranjou a été élaboré en agglomérant les budgets des trois communes déléguées. Le budget 2018 sera le premier véritable budget de Terranjou.

L'excédent de fonctionnement de l'exercice est de 1 279 558.15 €. L'excédent antérieur reporté de la section de fonctionnement au BP 2017 était de 1 510 185.09 €. Le résultat cumulé prévisionnel (résultat 2017 + excédent antérieur 2016) s'élève à 2 789 743.24 €. **La hausse de l'excédent de fonctionnement s'explique par l'augmentation des dotations de l'Etat et des recettes fiscales alors que les dépenses de fonctionnement sont restées stables.** Cet excédent de fonctionnement, supérieur au besoin de financement, permet de dégager des marges de manœuvre pour financer des investissements.

Comparatif 2016/2017 des chapitres de fonctionnement

Dépenses Fonctionnement		TERRANJOU	
		Total consolidé 2016	CA 2017
11	Charges Générales	735 067,79 €	716 318,19 €
12	Charges Personnel	1 014 438,78 €	1 040 754,39 €
14	Atténuation de produits	65 471,00 €	63 168,00 €
6531	Indemnités élus	103 163,54 €	119 335,48 €
65541	Contributions (SIEML)	21 434,93 €	9 900,02 €
6558	Autres dépenses obligatoires (OGEC, Girondo, Enjeu, Piste routière)	119 835,16 €	143 120,37 €
657362	Subvention au CCAS	6 700,00 €	7 000,00 €
6574	Subventions associations (associations)	53 286,86 €	34 140,10 €
65	Autres charges	333 603,01 €	321 477,83 €
66	Charges financières	71 649,56 €	61 407,11 €
67	Charges exceptionnelles	5 898,50 €	5,27 €
Total		2 245 639,60 €	2 225 918,79 €

Les charges à caractère général sont en baisse (- 18 749.60 €) mais ceci est principalement dû à un décalage sur les mandatements d'office des factures d'électricité.

Les charges de personnel (chap. 12 – art 6419) sont en diminution de 152 577.41 € mais ceci est le résultat de l'encaissement différé du remboursement du personnel voirie du 4^{ème} trimestre 2016 et à des remboursements exceptionnels de cotisations de l'Ircantec et de la CNRACL.

Recettes de Fonctionnement		TERRANJOU	
		Total consolidé 2016	2017 CA
7067	Redevances cantine, garderie	140 528,72 €	206 838,26 €
70	Produits de services	438 631,36 €	269 937,72 €
73111	Taxes foncières et d'habitation (TF, TFNB, TH)	806 365,00 €	1 072 706,00 €
7318	Autres impôts locaux		500,00 €
7321	Attribution de compensation CCCL	74 351,00 €	43 570,94 €
73223	Fonds péréquation interco	56 625,00 €	56 625,00 €
7343	Pylônes électriques	94 608,00 €	97 281,00 €
7381	Droits de mutation	82 395,41 €	122 445,64 €
73	Impôts et taxes	1 118 210,61 €	1 395 213,04 €
7411	Dotation forfaitaire	601 138,00 €	585 772,00 €
74121	Dot. Solidarité rurale 1ère fraction	133 237,00 €	458 919,00 €
74127	Dot. Nat. De péréquation	117 626,00 €	163 203,00 €
7478	Autres organismes (CAF et convention girondo)	48 720,37 €	35 273,77 €
74832	Fonds départemental TP	25 000,00 €	39 398,00 €
74834	Comp TF	36 401,00 €	18 731,00 €
74835	Comp TH	45 354,00 €	50 268,00 €
7488	Autres attributions (fonds amorçage TAP)	11 580,00 €	21 720,00 €

74	Dotations et participations	1 105 800,16 €	1 374 921,53 €
752	Revenus immeubles dont gendarmerie : 89500 €	58 352,20 €	146 484,18 €
75	Autres produits	66 826,02 €	148 501,79 €
6419	Rembt sur personnel (Cpam,vacations SDIS...)	109 736,64 €	283 562,30 €
13	Atténuations de charges	109 904,79 €	288 629,66 €
76	Produits financiers		80,00 €
77	Produits exceptionnels	9 210,87 €	16 019,20 €
	Total	2 850 357,37 €	3 505 476,94€

La diminution des produits des services s'explique par l'enregistrement du remboursement de la mise à disposition des agents des services techniques auprès de la communauté de communes au chapitre 13 atténuation de charges et non plus au chapitre 70.

Le produit de la fiscalité locale est en augmentation de 277 002,43 € mais une partie de cette fiscalité est à reverser à la communauté de communes Loire Layon Aubance, suite à l'harmonisation des taux intercommunaux et le passage à la fiscalité professionnelle unique pour les communes membres de l'ex-communauté de communes des coteaux du Layon.

Les dotations sont en forte augmentation (+ 269 121,37 €) grâce aux majorations exceptionnelles accordées aux communes nouvelles, pour leurs trois premières années.

La hausse des revenus des immeubles est justifiée par l'encaissement du loyer du 2^{ème} semestre 2016 de la gendarmerie sur 2017.

Taux d'exécution budgétaire des dépenses de fonctionnement (Budget principal)

Dépenses réelles de fonctionnement	2016	2017
BP + DM	2 357 738.37 €	2 924 898.01 €
Réalisations	2 226 128.64 €	2 203 130.79 €
Taux d'exécution (CA/(BP+DM))	94,42 %	75.32 %

Recettes réelles de fonctionnement	2016	2017
BP + DM	2 715 816.64 €	3 176 031.00 €
Réalisations	2 848 583.81 €	3 493 302.94 €
Taux d'exécution (CA/(BP+DM))	104.89 %	109.99 %

Section d'investissement

Les dépenses d'investissement se sont élevées à 1 013 419,40 €.

Les dépenses d'équipement ont atteint 817 056,66 € dont 386 744,05 € pour la salle des Acacias et 272 978,08 € pour la salle de la Fuye.

Les recettes sont de 130 352,59 €.

Le résultat 2017

Le résultat d'investissement de l'exercice est déficitaire de 883 066.81 €.

Après reprise des résultats 2016, le résultat cumulé affiche un déficit de 612 824,39 €.

Avec les restes à réaliser, le besoin de financement est de 753 994,15 €.

Ce besoin de financement sera financé par un prélèvement sur l'excédent 2017 de la section de fonctionnement lors de l'affectation des résultats.

BUDGET COMMUNE - REPRISE ET AFFECTATION DES RESULTATS	2017	2016
Résultat de l'exercice 2017(1)	1 279 558,15 €	626 063,77 €
Résultat antérieur reporté de l'exercice 2016(2)	1 510 185,09 €	884 121,32 €
(A) Résultat à affecter (1+2)	2 789 743,24 €	1 510 185,09 €
Solde d'exécution cumulé 2017 section d'investissement (3)	- 612 824,39 €	270 242,42 €
Solde des restes à réaliser d'investissement 2017 (4)	- 141 169,76 €	- 19 491,00 €
Besoin de financement (3-4)	- 753 994,15 €	250 751,42 €
(B) Affectation en réserves R 1068 en investissement (couverture du besoin de financement)	753 994,15 €	
Report en section de fonctionnement R002 (A-B)	2 035 749,09 €	1 510 185,09 €

III/ LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2018

Le budget de 2018 efface peu à peu les données historiques des communes déléguées pour laisser place à un budget cohérent et globalisé.

A/Recettes de fonctionnement

Comme pour l'ensemble des communes, les principales recettes reposent sur les dotations de l'Etat et sur l'imposition. Elles sont complétées des produits des services rendus par la commune.

Fiscalité

Les bases d'imposition seront revalorisées de + 1.24 % et l'harmonisation des taux d'imposition commencera par un lissage progressif.

Concours de l'Etat

Le pacte de stabilité de la DGF sur 3 ans intégrant le maintien de l'ensemble des dotations des communes fondatrices ainsi que la bonification de 5% des dotations forfaitaires communales perçues par ces

communes l'année précédant la création de la commune nouvelle va continuer de s'appliquer pour 2018 et 2019.

Produits des services

La commune va continuer son travail d'harmonisation des tarifs, à prestation égale. Les tarifs de restauration scolaire, de TAP et de périscolaire ont fait l'objet d'une harmonisation en 2017. Les tarifs des salles communales ont également été revus pour 2018. Un travail sera mené sur les tarifs des concessions de cimetière.

B/ Dépenses de fonctionnement

Dépenses à caractère général

La commune va continuer à travailler en recherchant la maîtrise de ses charges à caractère général, en continuant à rechercher les économies à réaliser (renégociation et harmonisation des contrats de maintenance, etc...). La reprise en régie, du service de cantine et de garderie périscolaire de Chavagnes va générer une augmentation des charges générales (alimentation, fluides) mais une partie de cette augmentation sera compensée par la contribution des familles en produit des services et en subvention versée par la CAF pour l'accueil périscolaire.

Dépenses de personnel

La commune va continuer à travailler sur l'harmonisation de la gestion du personnel avec la préparation du RIFSEEP (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel pour 2018).

Les agents techniques de la commune devraient rejoindre les effectifs de la communauté de communes Loire Layon Aubance en octobre 2018, avec une diminution à venir de la masse salariale neutralisée par la baisse de l'attribution de compensation versée par la communauté de communes.

Suite à la reprise du service de cantine et de garderie périscolaire, le personnel de l'association Familles Rurales de Chavagnes les Eaux a été intégré dans les effectifs à compter du 1^{er} janvier 2018, générant une augmentation du chapitre 12. Une partie de cette charge sera compensée par les recettes perçues sur ce service rendu auprès des usagers.

Charges financières

La commune voit plusieurs prêts s'arrêter dans le courant de l'année et a décidé de ne pas recourir à l'emprunt pour 2018. Cet effort d'autofinancement va permettre à la commune de voir ses charges de remboursement d'emprunt (intérêts et capital) diminuer et améliorer ainsi son ratio d'endettement.

IV/ LE BUDGET D'INVESTISSEMENT 2018

A/Recettes d'investissement

Les recettes d'investissement 2018 restent liées aux opérations initiées par les communes historiques (FCTVA et versement de subventions en cours avec la rénovation de la salle de la Fuye et de la salle des Acacias). Les nouveaux projets 2018 comme l'aménagement du centre bourg de Chavagnes les Eaux et la

rénovation de l'école la Gloriette ont fait l'objet de recherche de financements publics avec l'attribution de DETR, de réserve parlementaire et de subventions de la Région au titre du pacte de ruralité.

Elles sont par ailleurs complétées de la part de la taxe d'aménagement revenant à la collectivité.

Enfin, le besoin de financement de la section d'investissement de 753 994.15 €, constaté au 31/12/2017, sera compensé par une affectation d'un montant égal en réserve au 1068. Ce montant sera prélevé sur l'excédent de fonctionnement.

B/ Dépenses d'investissement

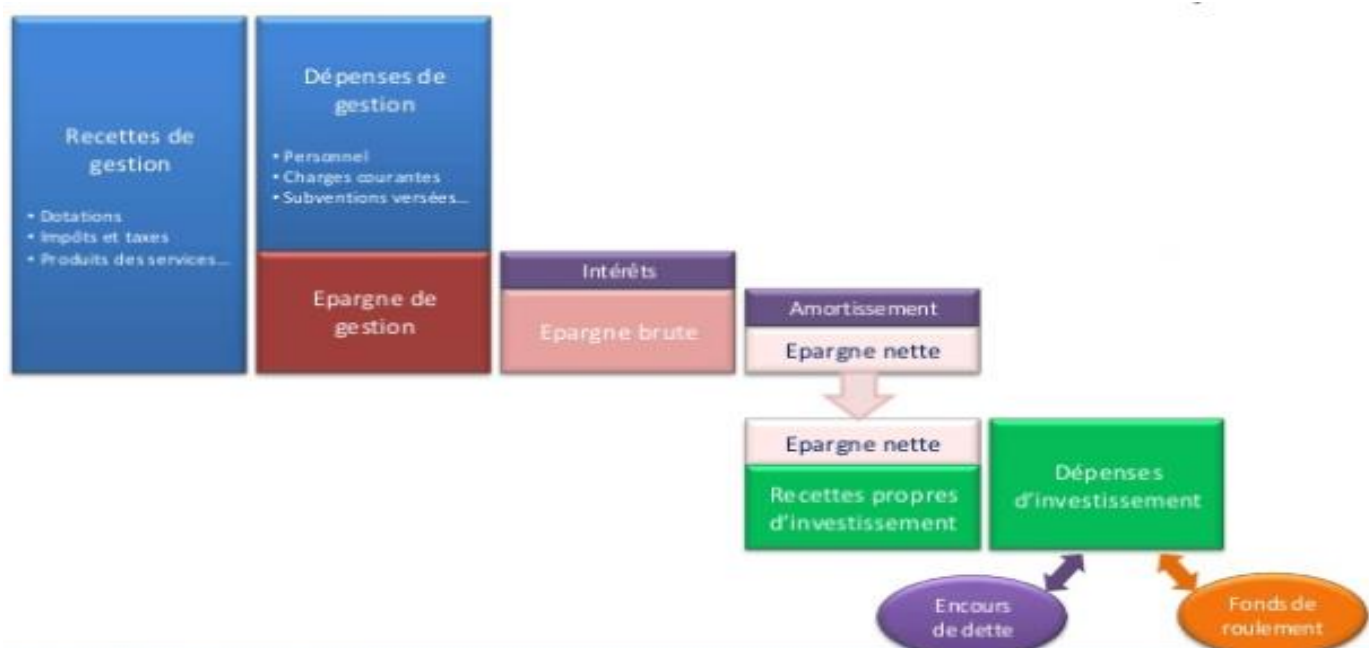
Le conseil municipal a souhaité avoir une visibilité sur les programmes structurants de la collectivité et se fixer une feuille de route pour la période 2018-2020. Cette programmation est un outil d'aide à la décision tant qu'elle n'est pas validée par le conseil municipal dans l'inscription des opérations au budget.

Projets investissements - BUDGET COMMUNE	Dépenses			
	2018	2019	2020	2021
Aménagement centre bourg Chavagnes RAR	246 203,00 €		210 000,00 €	210 000,00 €
Aménagement centre bourg Chavagnes	70 000,00 €			
Effacements réseaux NDA	112 000,00 €	50 000,00 €		50 000,00 €
Eclairage public - MB et Chavagnes	32 000,00 €			
Rénovation Ecole Publique la Gloriette RAR	12 570,00 €			
Rénovation Ecole Publique la Gloriette	377 430,00 €		100 000,00 €	100 000,00 €
Aménagement aires de jeux TERRANJOU (NDA 2018)	30 000,00 €		75 000,00 €	75 000,00 €
Maison de santé (démolition...)	100 000,00 €			
Acquisitions foncières (M-B pour 2018)	100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	
Travaux Ecole de ND Allençon	10 000,00 €	150 000,00 €	150 000,00 €	
Façade salle de la Fuye Chavagnes	45 000,00 €			
Façade Espace ABCD Martigné-Briand	40 000,00 €			
Extension/construction école Chavagnes	6 700,00 €		100 000,00 €	900 000,00 €
Maison des assistantes maternelle Notre Dame d'Allençon	10 000,00 €	200 000,00 €	300 000,00 €	
Aménagement Centre Bourg RD 748 Terranjou		400 000,00 €	800 000,00 €	400 000,00 €
Extension CLSH Martigné-Briand		100 000,00 €		
Restauration chapelle Saint Martin Martigné-Briand		200 000,00 €		
Aménagement sécurit. Rue Sabotière N. D. d'Allençon		65 000,00 €		
Aménagement vestiaires Stade Martigné-Briand	6 700,00 €		500 000,00 €	
Eglise Toiture ND Allençon				
Plan Local Urbanisme				
Salle des Acacias	20 000,00 €			
Cimetière	25 000,00 €	25 000,00 €	25 000,00 €	
Radars pédagogiques	6 000,00 €			

Communication	5 000,00 €			
Abribus MB (2018) et Chavagnes (2019)	2 500,00 €	2 500,00 €		
Ecran vidéo + vidéoprojecteur (X2) Chavagnes et NDA	6 000,00 €			
Mobilier Salle de la Fuye	4 500,00 €			
Aménagement sécuritaire MB	50 000,00 €			
Travaux et matériels divers	20 000,00 €	150 000,00 €	150 000,00 €	150 000,00 €
Travaux de prévention inondation Chavagnes les Eaux	20 000,00 €			
Voirie et signalétique (10 000 € NDA)	25 000,00 €			
TOTAL	1 123 830,00 €	1 442 500,00 €	2 510 000,00 €	1 885 000,00 €
Dépenses imprévues	100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €
	1 223 830,00 €	1 542 500,00 €	2 610 000,00 €	1 985 000,00 €

V/LA CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT ET L'ENDETTEMENT

En €	2016	2017
Recettes réelles de fonctionnement 1	2 839 372.94 €	3 493 302.94 €
Charges réelles de fonctionnement 2	2 220 230.14 €	2 203 130.79 €
Charges exceptionnelles 3	5 898.50 €	5.27 €
Produits exceptionnels 4	9 210.87 €	16 019.20 €
Epargne brute (1-2+3-4)	615 830.43 €	1 274 158.22 €
Variation		+ 658 327.79 €
Epargne nette (EB – chap 16)	394 162.26 €	1 089 969.48 €
Variation		+ 695 807.22 €



L'épargne nette de la commune (1 089 969.48 €) va lui permettre de financer les investissements nouveaux grâce aux ressources issues de son propre fonctionnement.

La part autofinancée des nouveaux investissements au titre de l'année 2017 s'évalue comme suit :

Epargne nette / dépenses réelles d'équipement = 1 089 969.48 € / 817 056.66 € = 1.33

ENDETTEMENT AU 1^{er} JANVIER 2018

Exercice	Annuité	Intérêts	Capital	Frais TTC	Commissions TTC	Capital restant dû
2018	198 131,31 €	53 907,78 €	144 223,53 €	0,00 €	0,00 €	2 333 102,54 €
2019	185 966,20 €	50 978,08 €	134 988,12 €	0,00 €	0,00 €	2 188 879,01 €
2020	187 271,05 €	48 426,16 €	138 844,89 €	0,00 €	0,00 €	2 053 890,89 €
2021	183 027,68 €	44 658,32 €	138 369,36 €	0,00 €	0,00 €	1 915 046,00 €
2022	179 671,81 €	40 684,16 €	138 987,65 €	0,00 €	0,00 €	1 776 676,64 €
2023	168 872,20 €	36 675,19 €	132 197,01 €	0,00 €	0,00 €	1 637 688,99 €
2024	165 736,23 €	33 040,21 €	132 696,02 €	0,00 €	0,00 €	1 505 491,98 €
2025	174 946,91 €	29 315,96 €	145 630,95 €	0,00 €	0,00 €	1 372 795,96 €
2026	127 933,45 €	24 857,63 €	103 075,82 €	0,00 €	0,00 €	1 227 165,01 €
2027	119 257,28 €	23 488,57 €	95 768,71 €	0,00 €	0,00 €	1 124 089,19 €
2028	109 205,84 €	21 414,56 €	87 791,28 €	0,00 €	0,00 €	1 028 320,48 €
2029	108 793,84 €	19 487,64 €	89 306,20 €	0,00 €	0,00 €	940 529,20 €
2030	108 348,83 €	17 485,27 €	90 863,56 €	0,00 €	0,00 €	851 223,00 €
2031	101 046,30 €	15 442,70 €	85 603,60 €	0,00 €	0,00 €	760 359,44 €
2032	100 666,15 €	13 389,63 €	87 276,52 €	0,00 €	0,00 €	674 755,84 €
2033	100 284,46 €	11 281,92 €	89 002,54 €	0,00 €	0,00 €	587 479,32 €
2034	78 791,13 €	9 109,26 €	69 681,87 €	0,00 €	0,00 €	498 476,78 €
2035	67 278,29 €	7 915,08 €	59 363,21 €	0,00 €	0,00 €	428 794,91 €

Exercice	Annuité	Intérêts	Capital	Frais TTC	Commissions TTC	Capital restant dû
2036	33 502,95 €	7 196,25 €	26 306,70 €	0,00 €	0,00 €	369 431,70 €
2037	25 829,69 €	6 767,19 €	19 062,50 €	0,00 €	0,00 €	343 125,00 €
2038	25 448,44 €	6 385,94 €	19 062,50 €	0,00 €	0,00 €	324 062,50 €
2039	25 067,19 €	6 004,69 €	19 062,50 €	0,00 €	0,00 €	305 000,00 €
2040	24 685,94 €	5 623,44 €	19 062,50 €	0,00 €	0,00 €	285 937,50 €
2041	24 304,69 €	5 242,19 €	19 062,50 €	0,00 €	0,00 €	266 875,00 €
2042	23 923,44 €	4 860,94 €	19 062,50 €	0,00 €	0,00 €	247 812,50 €
2043	23 542,19 €	4 479,69 €	19 062,50 €	0,00 €	0,00 €	228 750,00 €
2044	23 160,94 €	4 098,44 €	19 062,50 €	0,00 €	0,00 €	209 687,50 €
2045	22 779,69 €	3 717,19 €	19 062,50 €	0,00 €	0,00 €	190 625,00 €
2046	22 398,44 €	3 335,94 €	19 062,50 €	0,00 €	0,00 €	171 562,50 €
2047	22 017,19 €	2 954,69 €	19 062,50 €	0,00 €	0,00 €	152 500,00 €
2048	21 635,94 €	2 573,44 €	19 062,50 €	0,00 €	0,00 €	133 437,50 €
2049	21 254,69 €	2 192,19 €	19 062,50 €	0,00 €	0,00 €	114 375,00 €
2050	20 873,44 €	1 810,94 €	19 062,50 €	0,00 €	0,00 €	95 312,50 €
2051	20 492,19 €	1 429,69 €	19 062,50 €	0,00 €	0,00 €	76 250,00 €
2052	20 110,94 €	1 048,44 €	19 062,50 €	0,00 €	0,00 €	57 187,50 €
2053	19 729,69 €	667,19 €	19 062,50 €	0,00 €	0,00 €	38 125,00 €
2054	19 348,44 €	285,94 €	19 062,50 €	0,00 €	0,00 €	19 062,50 €

VI/ LES RATIOS

Sur le compte administratif 2017

Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement = 0.47 (moyenne strate = 0.481)

Dépenses de personnel + intérêts de la dette / dépenses réelles de fonctionnement (ratio traduisant la rigidité des charges de structure) = 0.50

Produit des impositions directes / population = 278.34 € (moyenne strate = 441 €)

Recettes réelles de fonctionnement / population = 906.41 € (moyenne strate = 1 050 €)

DGF / Population = 151.99 € (moyenne strate = 152 €)

Epargne nette / dépenses réelles d'équipement = 1 089 969.48 € / 817 056.66 € = 1.33 (part autofinancée des nouveaux investissements)

Epargne brute/ recettes réelles de fonctionnement = 0.36 (capacité de la section de fonctionnement à générer de l'épargne)

Encours de dette / épargne brute = 1.83 (Moins de 2 années sont nécessaires à la collectivité pour rembourser la totalité de sa dette avec l'ensemble de son épargne).

VII/ LE BUDGET ANNEXE

La commune de Terranjou dispose d'un budget annexe « lotissement de la Pinarderie » sur la commune déléguée de Martigné-Briand. Les dépenses liées à cette opération de lotissement sont terminées. Il ne reste plus que la commercialisation des dernières parcelles.